

Départ : 5016



VILLE DE NOUMEA

ARRETE N°2025/1946**PORTANT OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE COMMANDANT DES CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIÈRE INCENDIE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n°1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 65/CP du 17 novembre 2008 portant statut particulier des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics,

ARRETE :**ARTICLE 1^{ER}.** -

Un examen professionnel pour l'accès au grade de commandant des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics est ouvert à compter du lundi 1^{er} septembre 2025.

Peuvent se présenter à cet examen les capitaines justifiant de cinq ans de services effectifs dans leur grade au 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2. -

Le nombre de postes ouverts à ce concours est fixé à 3.

ARTICLE 3. -

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 19 septembre 2025.

ARTICLE 4. -

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible sur le site Internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5. -

Le présent arrêté sera enregistré, transmis à Monsieur le commissaire délégué de la république pour la province sud et publié par voie électronique et au *Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie*.

Nouméa, le 29 AOÛT 2025

Par Le Maire

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

**DESTINATAIRES :**

Subdivision Administrative Sud	-1
DRH (CL + SEDC)	-2
Mise en ligne	-1
DRHFPNC	-1
JONC (Publication)	-1

DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

L'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant consiste en l'évaluation par le jury du dossier de candidature transmis par le candidat. Ce dossier de candidature est également utilisé par le jury à l'occasion de l'épreuve orale d'admission.

La constitution par chaque candidat de ce dossier doit permettre au jury d'identifier la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Il doit également comporter les éléments permettant d'évaluer sa motivation et son aptitude professionnelle à l'exercice des fonctions de commandant.

N° de candidat :

Nom de famille :

Nom d'usage ou de femme mariée :

Prénom :

Une fois le présent dossier complété, **vous en conserverez une copie** avant de le transmettre, **exclusivement par dépôt**, au service emplois et développement des compétences (SEDC) de la direction des ressources humaines de la ville de Nouméa, au plus tard **le 19 septembre 2025 à 15h**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la DRH au 24 67 36.

**AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DE VOTRE DOSSIER PAR LES MEMBRES DU JURY, IL VOUS EST
RECOMMANDÉ DE COMPLÉTER VOTRE DOSSIER DE MANIÈRE DACTYLOGRAPHIÉE.**

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

Administration :

Direction / service :

Poste occupé :

Descriptif de vos missions actuelles (1 page maximum) :

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Présentation de vos expériences professionnelles faisant notamment apparaître les fonctions d'encadrement, stratégiques et de projet exercées.
(3 pages maximum)

PRÉSENTATION D'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE

**Présenter une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser
votre parcours et vos compétences.**
(2 pages maximum)

VOS MOTIVATIONS

Précisez vos motivations pour vous présenter à cet examen professionnel d'accès au grade de commandant des sapeurs-pompiers professionnels.
(1 page maximum).

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

A

, le

Signature

AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Peuvent s'inscrire à l'examen professionnel de commandant, les capitaines de la filière incendie des communes de la Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics pouvant justifier de 5 ans de services effectifs dans leur grade.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1° En déposant un dossier d'inscription à la Direction des Ressources Humaines de la Mairie de Nouméa – 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville situé 16 rue du Général Mangin à Nouméa de 8h et 11h et de 13h à 15h00 ;

2° En envoyant votre dossier d'inscription par voie postale à la Direction des Ressources Humaines de la Mairie de Nouméa à l'adresse suivante : B.P. K1 - 98 849 NOUMÉA CEDEX (le cachet de la poste fera foi) ;

AVANT LE 19 SEPTEMBRE 2025 à 15 H 00

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU À LA DRH DE LA MAIRIE DE NOUMÉA
DANS LES DÉLAIS IMPARTIS SERA REFUSÉ.**

LES PIÈCES À FOURNIR

Liste des pièces générales :

- ☐ Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (page 3) ;
- ☐ Une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité) ;
- ☐ 1 enveloppe timbrée avec fenêtre à 210 FCFP ;
- ☐ L'état détaillé des services effectifs en Nouvelle-Calédonie, rempli et signé par l'employeur (page 5) accompagné des arrêtés ;
- ☐ un curriculum vitae ;
- ☐ le dossier de candidature dûment complété.

COMMANDANT C'EST QUOI ?

Les officiers sont, notamment, chargés de la gestion des services d'incendie et de secours dans lesquels ils exercent leurs activités, ainsi que de la formation des officiers et non-officiers.

Les commandants sont plus particulièrement amenés à préparer et mettre en œuvre les décisions de leur autorité d'emploi. Ils assurent les tâches de conception, d'encadrement et de commandement des personnels placés sous leur autorité, conformément aux règlements du service incendie et de secours dans lequel il sont en fonction. Ils occupent les fonctions de chef de site, de groupement, de poste de commandement, commandant des opérations de secours sous réserve de détenir les unités de valeur afférentes. Ils sont chargés des emplois de directeur ou de directeur adjoint de l'établissement public d'incendie et de secours de Nouvelle-Calédonie.

LES ÉPREUVES

I – Epreuve d’admissibilité :

- 1) Évaluation du dossier transmis par le candidat lors de son inscription.
Le jury évalue l’aptitude et la motivation du candidat à l’exercice des fonctions de commandant.

II- Epreuves d’admission :

- 1) Epreuve écrite (coefficient 2 – durée 2 heures) :
Épreuve écrite sous la forme d’un questionnaire à réponses ouvertes et courtes permettant d’apprécier l’aptitude à exercer les fonctions dévolues au grade de commandant et d’apprécier les connaissances professionnelles du candidat.
- 2) Epreuve orale (coefficient 2 - durée 20 minutes dont 5 minutes de présentation par le candidat) :
Cet entretien permet au jury d’apprécier les qualités personnelles du candidat, sa motivation et son aptitude professionnelle à l’exercice des fonctions de commandant. Le jury dispose du dossier constitué par le candidat.

DATES DES ÉPREUVES

Épreuve d’admissibilité : dépôt du dossier entre le 1er et 19 septembre

Épreuves d’admission :

- épreuve écrite : 9 octobre 2025
- épreuve orale : 30 ou 31 octobre 2025

Ce calendrier peut être soumis à modification. Il est donc important d’indiquer vos coordonnées exactes afin que vous puissiez être prévenu(e) des éventuelles modifications de dates.

***Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admission entraîne l’élimination du candidat.
Tout candidat ne participant pas à l’une des épreuves est éliminé.***

**EXAMEN PROFESSIONNEL OUVERT PAR ARRÊTÉ N° 2025/ XXXX DU XX AOÛT
2025 POUR L'ACCÈS AU GRADE DE COMMANDANT DES CADRES D'EMPLOIS
DE LA FILIÈRE INCENDIE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS - AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

☐ M. ☐ Mme

Nom :

Nom de jeune fille

Prénom :

Date de

naissance :/...../.....

Tél/Mob :

E-mail :

Mode de communication et d'envoi des convocations privilégié – écrire lisiblement

Adresse :

N°..... Rue

B.P. :

...

Code postal :

Commune:

Code postal:..... Commune

.....

JE SOUSSIGNÉ(E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires d'ancienneté,
- être de nationalité française,
- jouir de mes droits civiques,
- faire partir des cadres d'emplois des personnels communaux.

Je déclare être conscient(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours.

Ayant pris connaissance de l'intégralité du dossier, je sollicite mon inscription à ce concours.

Date et signature du candidat :

RÉCÉPISSÉ D'INSCRIPTION

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRÉSENT RÉCÉPISSÉ

examen professionnel de commandant ouvert à compter du 1^{er} septembre 2025 – filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie

NOM :

PRÉNOM :

NE(E) LE :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de celle-ci 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la DRH de la Mairie de Nouméa – Tél : 27.07.18 – Section Emploi Formation

Visa DRH – VDN

ETAT DETAILLE DES SERVICES PUBLICS EFFECTIFS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Employeur :
.....
.....

☐ Mme ☐ M. Nom..... Prénom.....
.....
né(e) leà.....
.....
.....

Employeur	Statut	Grade	Poste occupé	Période		Durée
				Du	Au	
Total au 1 ^{er} janvier 2025 :						

Je
soussigné(e).....qualité.....
.....
Certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.
A....., le.....
Signature et cachet obligatoire

**Joindre les arrêtés correspondant aux
périodes indiquées**

Conformément à l'article 38 de la délibération n° 65/CP du 17 novembre 2008 pourront se présenter à l'examen professionnel de commandant des cadres d'emplois des personnels de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics les capitaines pouvant justifier de 5 ans de service effectif au 1er janvier 2025.